



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de

ITEM N° : 03

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN
Le 8 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Félicien, tenue le huitième jour de septembre deux mille vingt-cinq, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Félicien.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Luc Gibbons, maire
Monsieur Dany Bouchard, conseiller
Monsieur Bernard Boivin, conseiller
Monsieur Michel Gagnon, conseiller
Madame Josée Lemay, conseillère
Monsieur Jean-Philippe Boutin, conseiller
M^e Louise Ménard, greffière
Monsieur Dany Coudé, directeur général

EST ABSENT : Monsieur Alexandre L. Paradis, conseiller

08-0925-01

OBJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Luc Gibbons procède à l'ouverture de la séance.

08-0925-02

OBJET : LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BOUTIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté, tel que modifié :

- Deux affaires nouvelles étant ajoutées, soit : « Dépôt d'un projet de règlement / Règlement 25-154 / Modifiant le règlement 15-882 relatif à la gestion des eaux pluviales » et « Entente à intervenir entre la Ville de Saint-Félicien et la Compagnie pétrolière Impériale Ltée / Travaux de décontamination / Rue Vaudreuil / Autorisation de signer »;
- Le titre du sujet numéro 30 étant corrigé afin d'y lire « Avis de motion / Règlement 25-154 / Modifiant le règlement 15-882 relatif à la gestion des eaux pluviales ».

08-0925-03

OBJET : ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2025

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025.

08-0925-04

OBJET : NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU l'appel de candidatures publié sur le site Internet et la page Facebook de la Ville en vue du recrutement d'un bénévole pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme pour le secteur résidentiel;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

08-0925-04 (suite)

OBJET : NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

...

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Jean Lepage soit nommé membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien, pour le secteur résidentiel, à compter de la présente résolution.

08-0925-05

OBJET : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT / COMITÉ CULTUREL DE LA MRC
DU DOMAINE-DU-ROY / ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
2025-2027

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Sylvie Cantin soit désignée comme représentante de la Ville au sein du comité culturel de la MRC du Domaine-du-Roy pour la durée de l'Entente de développement culturel 2025-2027.

08-0925-06

OBJET : AUTORISATION D'UN CONGÉ SANS SOLDE / MONSIEUR MIGUEL PRIVÉ

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le congé sans solde de douze mois, soit du 11 août 2025 au 11 août 2026, demandé par monsieur Miguel Privé.

08-0925-07

OBJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE /
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES AUTONOMES

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER madame Sylvie Cantin à présenter au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre du programme des projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et d'autoriser celle-ci à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à ces fins.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de confirmer au ministère de la Culture et des Communications l'engagement de la Ville de Saint-Félicien à financer la totalité du projet.

08-0925-08

OBJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE /
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / PROGRAMME D'AIDE À LA
VOIRIE LOCALE (PAVL) / VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION /
ROUTE SAINT-EUSÈBE, BOULEVARD DU SACRÉ-CŒUR ET RANG
DOUBLE

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

08-0925-08 (suite)

OBJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE /
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / PROGRAMME D'AIDE À LA
VOIRIE LOCALE (PAVL) / VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION /
ROUTE SAINT-EUSÈBE, BOULEVARD DU SACRÉ-CŒUR ET RANG
DOUBLE

...

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Félicien choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Simard, directrice du Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire au sein de la Ville de Saint-Félicien, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer l'engagement de la Ville de Saint-Félicien à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que monsieur Dany Coudé, directeur général, soit dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

08-0925-09

OBJET : RÈGLEMENT 2021-01 (20-023) CONCERNANT LES ANIMAUX /
ORDONNANCE D'UN EXAMEN VÉTÉRINAIRE

ATTENDU QUE l'article 35 du règlement 2021-01 (20-023) concernant les animaux prévoit que lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique, la Ville peut exiger que son gardien le soumette à l'examen d'un médecin vétérinaire qu'elle choisit afin que son état et sa dangerosité soient évalués;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

08-0925-09 (suite)

OBJET : RÈGLEMENT 2021-01 (20-023) CONCERNANT LES ANIMAUX /
ORDONNANCE D'UN EXAMEN VÉTÉRINAIRE

ATTENDU QUE deux chiens, l'un de race Berger Australien de couleur bleu merle et l'autre de race Labrador de couleur noire, répondant aux noms de Lady et de Lola portant la licence numéro 20424, gardés au 1198, rue Charlebois, à Saint-Félicien ont fait l'objet d'un signalement à l'effet qu'en juillet 2025, ils ont infligé des blessures par morsure à une citoyenne;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que les chiens susdits peuvent constituer un risque pour la santé ou la sécurité publique;

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Saint-Félicien ordonne que les chiens ci-après soient soumis à un examen devant être effectué par un médecin vétérinaire à déterminer afin que leur état et leur degré de dangerosité soient évalués :

- Deux femelles, l'une de race Berger Australien de couleur bleu merle et l'autre de race Labrador de couleur noire, répondant respectivement aux noms de Lady et de Lola portant la licence numéro 20424 et gardés au 1198, rue Charlebois, à Saint-Félicien.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU qu'à défaut par le propriétaire ou le gardien des chiens de prendre lui-même son rendez-vous auprès d'une clinique vétérinaire dans le délai qui lui est imparti, que la greffière prenne le rendez-vous et qu'elle avise le propriétaire des deux chiens de la date, de l'heure et du lieu où il devra se présenter avec ses chiens pour ledit examen ainsi que des frais qu'il devra déboursier pour celui-ci.

08-0925-10

OBJET : DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES
FONCIÈRES / CLUB D'ASTRONOMIE LES BORÉALIDES DU
LAC-SAINT-JEAN OUEST / 2025, BOULEVARD DU JARDIN

ATTENDU QU'en date du 7 août 2025, le Club d'astronomie Les Boréalides du Lac-Saint-Jean Ouest formulait auprès de la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières relativement à l'immeuble situé au 2025, boulevard du Jardin, à Saint-Félicien;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville afin de connaître son opinion à l'égard de la demande de reconnaissance;

ATTENDU QUE conformément à l'article 243.23 de cette loi, la Ville dispose d'un délai de quatre-vingt-dix jours pour donner son avis sur la demande de reconnaissance, à défaut de quoi le déroulement de l'instance peut se poursuivre malgré l'absence d'opinion de la Ville;

ATTENDU QU'une telle demande a été adressée par la Commission municipale du Québec à la Ville de Saint-Félicien en date du 18 août 2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

08-0925-10 (suite)

OBJET : DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES / CLUB D'ASTRONOMIE LES BORÉALIDES DU LAC-SAINT-JEAN OUEST / 2025, BOULEVARD DU JARDIN

...

ATTENDU QUE la présente demande de reconnaissance a été analysée par les membres du conseil de la Ville de Saint-Félicien, réunis en comité plénier le 2 septembre 2025;

ATTENDU QU'après étude et analyse de la demande de même que des conditions d'admissibilité prédéterminées, la Ville de Saint-Félicien juge que les activités professionnelles du Club d'astronomie Les Boréalides du Lac-Saint-Jean Ouest cadrent avec les activités admissibles, notamment celles invoquées au soutien de la demande;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE La Commission municipale du Québec soit avisée que la Ville de Saint-Félicien ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières présentée par le Club d'astronomie Les Boréalides du Lac-Saint-Jean Ouest, relativement à l'immeuble situé au 2025, boulevard du Jardin, à Saint-Félicien, aux fins de l'application de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale.

08-0925-11

OBJET : DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC / DÉSIGNATION D'UNE NOUVELLE VOIE PUBLIQUE / RUE ALICE-THIVIERGE

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'en relation avec le développement résidentiel du quartier des Pionnières délimité au nord par la petite rivière Eusèbe, au nord-est par la route 167, au sud-est par la rue Philomène-Savard et au sud-ouest par la rue Hamel, l'odonyme suivant soit adopté :

- La rue située à partir de la rue Marie-Anne Lavertu, à la première intersection située à l'ouest, sera nommée « rue Alice-Thivierge ».

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Service de l'urbanisme soit autorisé à adresser une demande auprès de la Commission de toponymie du Québec afin que cet organisme procède à l'officialisation de cette nouvelle désignation.

08-0925-12

OBJET : DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / 1512, RUE SAINT-GEORGES

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée à l'égard de l'immeuble situé au 1512, rue Saint-Georges à Saint-Félicien;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU les explications données au cours de la présente séance sur la teneur de la demande, la portée et les effets de la dérogation demandée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

08-0925-12 (suite)

OBJET : DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE /
1512, RUE SAINT-GEORGES

...

ATTENDU QU'un avis public a valablement été donné en conformité avec la loi et le règlement des dérogations mineures de la Ville;

ATTENDU QU'à la suite de l'invitation faite, personne n'a émis de commentaire favorable ou défavorable;

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée à l'égard de l'immeuble situé au 1512, rue Saint-Georges, à Saint-Félicien ayant pour effet de régulariser l'implantation du bâtiment principal dans la marge latérale gauche.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de préciser que la dérogation mineure accordée est applicable qu'à l'encontre du bâtiment principal existant à la date de la présente résolution et que tout nouveau bâtiment principal devra être aménagé conformément aux normes en vigueur.

08-0925-13

OBJET : AUTORISATION D'ÉMETTRE LES PERMIS ET CERTIFICATS REQUIS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) / RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL / 1239, RUE LASALLE

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU les explications supplémentaires fournies au cours de la présente séance;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BOUTIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Service de l'urbanisme soit autorisé, aux termes des articles pertinents du règlement 18-949, à émettre les permis et certificats requis relativement à la rénovation du bâtiment principal sis au 1239, rue Lasalle.

08-0925-14

OBJET : DÉPÔT POUR ACCEPTATION / PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 15 JUILLET 2025

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juillet 2025.

08-0925-15

OBJET : VENTE DU LOT 6 688 146 AU CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR CHEMIN DE LA MONTAGNE) À MONSIEUR PATRICE DROLET / 4 138,05 \$ PLUS TAXES / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

08-0925-15 (suite)

OBJET : VENTE DU LOT 6 688 146 AU CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR CHEMIN DE LA MONTAGNE) À MONSIEUR PATRICE DROLET / 4 138,05 \$ PLUS TAXES / AUTORISATION DE SIGNER

...

DE VENDRE à monsieur Patrice Drolet pour le prix 4 138,05 \$ plus taxes, payable comptant, le lot 6 688 146 au cadastre du Québec, selon le projet d'acte de vente soumis au conseil au cours de la présente séance, le maire ou le maire suppléant et la greffière, étant, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à donner suite et effet à la présente résolution.

08-0925-16

OBJET : ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC MONSIEUR JACQUES MORIN ET MADAME SUZANNE BRADETTE / LOT 6 602 609 AU CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR ROUTE SAINT-EUSÈBE) / AMÉNAGEMENT DE PONCEAU / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir avec monsieur Jacques Morin et madame Suzanne Bradette concernant le lot 6 602 609 au cadastre du Québec situé dans le secteur de la route Saint-Eusèbe, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

08-0925-17

OBJET : ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC GESTION COSYL 2005 INC. ET MONSIEUR DAVID LESSARD / LOTS 3 071 992 ET 3 071 993 AU CADASTRE DU QUÉBEC (SECTEUR RUE OUELLET) / CONDUITE SOUTERRAINE D'ÉGOUT PLUVIAL / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir avec Gestion Cosyl 2005 inc. et monsieur David Lessard concernant les lots 3 071 992 et 3 071 993 au cadastre du Québec situés dans le secteur de la rue Ouellet, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

08-0925-18

OBJET : PROMESSE DE VENTE CONSENTIE À 9248-0631 QUÉBEC INC. / DIVERS LOTS DU PROLONGEMENT DE LA RUE LÉVESQUE / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BOUTIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse de vente consentie à 9248-0631 Québec inc. concernant divers lots du prolongement de la rue Lévesque, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

08-0925-19

OBJET : PROMESSE DE VENTE CONSENTIE À LES DEMEURES DU LAC INC. / PLUSIEURS LOTS DANS LE SECTEUR DU QUARTIER DES PIONNIÈRES / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse de vente consentie à Les Demeures du Lac inc. concernant plusieurs lots dans le secteur du quartier des Pionnières, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

08-0925-20

OBJET : ENTENTE À INTERVENIR AVEC FERME LAPRISE ET FILS INC. / AUTORISATION DE PASSAGE / MOTEL AGRICOLE / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Ferme Laprise et fils inc. concernant l'autorisation de passage au site du motel agricole, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

08-0925-21

OBJET : ENTENTE SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX À INTERVENIR AVEC LES DEMEURES DU LAC INC. / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente sur les travaux municipaux à intervenir avec Les Demeures du Lac inc., selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.

08-0925-22

OBJET : DEMANDE D'APPUI / CENTRE NELLIGAN / PROJET D'ACQUISITION D'UNE MAISON DESTINÉE AUX PROCHES DE PERSONNES VIVANT AVEC DES ENJEUX DE SANTÉ MENTALE

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Saint-Félicien appuie la demande présentée par le Centre Nelligan concernant le projet d'acquisition d'une maison destinée aux proches de personnes vivant avec des enjeux de santé mentale.

08-0925-23

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE / REMPLACEMENT DE LA DALLE AU CENTRE RÉCRÉATIF MARIANNE ST-GELAIS / BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (BPA) / 114 630,08 \$ TAXES INCLUSES

ATTENDU l'appel d'offres public relativement au mandat de services professionnels en ingénierie pour le remplacement de la dalle au Centre récréatif Marianne St-Gelais;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

08-0925-23 (suite)

OBJET : ADJUDICATION DE CONTRAT / MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
EN INGÉNIERIE / REMPLACEMENT DE LA DALLE AU CENTRE RÉCRÉATIF
MARIANNE ST-GELAIS / BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (BPA) /
114 630,08 \$ TAXES INCLUSES

...

ATTENDU le dépôt de trois soumissions, soit :

Bouthillette Parizeau inc. (BPA)
Les Services EXP inc.
Gémel

ATTENDU QUE conformément à l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, le comité d'évaluation a procédé à l'évaluation de chacune des offres de services selon les critères d'évaluation et de sélection contenus au document d'appel d'offres;

ATTENDU QUE conformément à l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, les trois offres de services professionnels ont obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70, donnant ouverture aux enveloppes contenant le prix proposé;

ATTENDU QU'à la lumière de l'application de la formule de pondération, la soumission de Bouthillette Parizeau inc. (BPA) a obtenu le meilleur pointage;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BOUTIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADJUGER à Bouthillette Parizeau inc. (BPA), pour le prix de 114 630,08 \$ incluant les taxes, le mandat de services professionnels en ingénierie pour le remplacement de la dalle au Centre récréatif Marianne St-Gelais, selon les clauses et conditions des documents d'appel d'offres et de la soumission de l'adjudicataire.

(PROVENANCE DES FONDS : 22-100-11-641)

08-0925-24

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES DES COMMISSIONS SELON LE
RÈGLEMENT 19-976

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER, tel que déposé, le rapport des dépenses des commissions selon le règlement 19-976, pour la période du 10 juillet au 3 septembre 2025 totalisant 100 \$ et de ratifier les dépenses y incluses.

08-0925-25

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE PERSONNEL
ADMINISTRATIF SELON LE RÈGLEMENT 19-976

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt, aux termes du règlement 19-976, des rapports de dépenses autorisées par le personnel administratif :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

08-0925-25 (suite)

OBJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF SELON LE RÈGLEMENT 19-976

...

Directeur général Direction générale 0 \$ à 50 000 \$	414 111,66 \$
Trésorier Service de la trésorerie 0 \$ à 5 000 \$	14 958,34 \$
Greffière Service du greffe 0 \$ à 5 000 \$	1 519,90 \$
Directeur des ressources humaines Service des ressources humaines 0 \$ à 3 000 \$	9 985,80 \$
Directeur Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 5 000 \$	35 747,34 \$
Coordonnatrice aux loisirs Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	5 279,12 \$
Coordonnatrice culturelle Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	17 837,56 \$
Coordonnateur des loisirs (Tobo-Ski) Service des loisirs, culture et vie communautaire 0 \$ à 1 000 \$	8 740,21 \$
Directeur Service de sécurité incendie 0 \$ à 5 000 \$	24 723,61 \$
Directrice Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 5 000 \$	11 269,58 \$
Surintendant des travaux publics et hygiène du milieu Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 5 000 \$	73 401,39 \$
Chargé de projets Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	1 776,79 \$
Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	61 542,45 \$
Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	30 066,41 \$
Contremaître aux travaux publics Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire 0 \$ à 3 000 \$	8 944,17 \$
Total	719 904,33 \$

08-0925-26

OBJET : ACCEPTATION DES LISTES DE COMPTES / PÉRIODES DU 20 JUIN AU 3 JUILLET, DU 4 AU 16 JUILLET ET DU 17 JUILLET AU 15 AOÛT 2025

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER, telles que déposées par le comité des finances, les listes de comptes pour les périodes du 20 juin au 3 juillet, du 4 au 16 juillet et du 17 juillet au 15 août 2025, totalisant respectivement 3 373 862,12 \$, 1 458 452,30 \$ et 1 621 490,49 \$.

08-0925-27

OBJET : ORDRE DE CHANGEMENT / ISOFOR INC. / AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL / 23 675,40 \$ TAXES INCLUSES

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD BOIVIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

08-0925-27 (suite)

OBJET : ORDRE DE CHANGEMENT / ISOFOR INC. / AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL / 23 675,40 \$ TAXES INCLUSES

...

D'ACCEPTER l'ordre de changement suivant :

DDC-0016	Protection incendie	23 675,40 \$
Total		23 675,40 \$

D'AUTORISER le versement à Isofor inc. d'une somme de 23 675,40 \$ taxes incluses correspondant à l'ordre de changement ci-devant énuméré.

(PROVENANCE DES FONDS : 22-100-08-055)

08-0925-28

OBJET : ADOPTION / RÈGLEMENT 25-161 / CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE toutes les procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été dûment complétées;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance du 18 août 2025;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le règlement avant la présente séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 25-161 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

08-0925-29

OBJET : DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT / RÈGLEMENT 25-154 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT 15-882 RELATIF À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, l'adoption d'un règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'un projet de règlement 25-154 modifiant le règlement 15-882 relatif à la gestion des eaux pluviales.

08-0925-30

OBJET : ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEEN ET LA COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE / TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION / RUE VAUDREUIL / AUTORISATION DE SIGNER

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MICHEL GAGNON

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière soient et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Félicien et la Compagnie pétrolière Impériale Ltée concernant les travaux de décontamination sur la rue Vaudreuil, selon le projet soumis au conseil au cours de la présente séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

08-0925-31

OBJET : AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 25-154 / MODIFIANT LE RÈGLEMENT 15-882 RELATIF À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avis est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Bernard Boivin qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement 25-154 modifiant le règlement 15-882 relatif à la gestion des eaux pluviales.

08-0925-32

OBJET : INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil s'expriment, questionnent et forment des commentaires sur divers sujets.

08-0925-33

OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 14 à 20 h 15.

Aucune intervention n'a été enregistrée.

08-0925-34

OBJET : LEVÉE DE LA RÉUNION

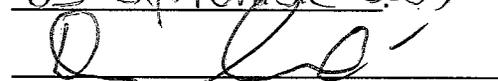
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR DANY BOUCHARD
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 15.

Tel que stipulé dans la Loi sur les cités et villes, je certifie avoir remis au maire, en date du 10 septembre 2025, pour approbation, le procès-verbal des actes et délibérations du conseil contenant les règlements, les résolutions, les obligations et les contrats approuvés au cours de la présente séance.


M^e Louise Ménard, greffière

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce

23 septembre 2025

Dany Goudé, trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien

08-0925-34 (suite)

OBJET : LEVÉE DE LA RÉUNION

...

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptés par le conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce 23 septembre 2025 procès-verbal,

Luc Gibbons
Luc Gibbons, maire
Luc Gibbons
Président d'assemblée

CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ RATIFIÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE PREMIER JOUR D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Président d'assemblée

M^e Louise Ménard, greffière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Saint-Félicien